

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAIID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°01

Conformément aux clauses contractuelles du contrat N° **30/2021** du **18/02/2021**, portant sur << Les travaux de réalisation de six (06) blocs sanitaires y compris adaptation au niveau des unités/ Béchar>>, pour un délai de réalisation de **(12)** mois, et compte tenu de ce qui suit:

- **Retard dans La réalisation des travaux;**
- **Expiration des délais contractuelles.**

L'entreprise des Travaux de Bâtiment en TCE <<**SABOUNI Madjid**>>, sise à : zone urbain section 11 lot de propriété N° 07/Béchar, est mis en demeure dans un délai de huit **(08)** jours à compter de la date de publication de la présente mise en demeure au presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public, pour activer la cadence des travaux retard en renforcer le chantier en moyens matériels et humains nécessaires, sachant que les délais contractuelles sont d'ores et déjà expiré.

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, il sera procédé à l'application des mesures coercitives à votre encontre, par la résiliation du contrat au tort exclusif de votre entreprise en application des dispositions juridique prévues par la réglementation en vigueur, notamment l'article **(149)** du décret présidentiel N°**15/247** du: **16/09/2015** portant code des marchés publics et délégation du service publics.